

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association Bag A Dubs

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association Bag A Dubs domiciliée 1278 route de la Vallée – 27500 BOUQUELON pour une représentation du spectacle « Stalawa & Judah Brownny » en centre-ville le samedi 29 juin 2024 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 800 € HT.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 mai 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine